

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00055
Numéro SIREN : 814 998 654
Nom ou dénomination : SET ON INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 7538

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SAS SET ON INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		56 B RUE VICTOR HUGO 72000 LE MANS					
SIRET		8 1 4 9 9 8 6 5 4 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
<i>Copie Certifiée Conforme</i> ACTIF					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres *		010	012		
				014	016	17 890 / 3 661 = 14 229	
	Immobilisations corporelles*			028	030	1 064 / 54 = 1 011	
	Immobilisations financières* (1)			040	042	953 978 / 953 978	
	Total I (5)			044	048	972 932 / 3 714 = 969 218	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	1 447 / 1 447	
		Autres* (3)		072	074	1 356 / 1 356	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	31 410 / 31 410		
	Charges constatées d'avance*		092	094			
Total II		096	098	34 213 / 34 213			
Total général (I + II)		110	112	1 007 145 / 3 714 = 1 003 431			
		PASSIF			Exercice N NET		
					I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		25 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134		-2 064	
	Résultat de l'exercice			136		51 448	
	Provisions réglementées			140			
		Total I		142		74 384	
		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		10 597	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 901 412)			172		918 451	
	Produits constatés d'avance			174			
		Total III		176		929 047	
		Total général (I + II + III)			180		1 003 431
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 064
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMpte DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SET ON INVEST

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le									
					3	1	1	2	2	0	2	1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215								214	
			services *		217								218	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											181 722
	Production stockée*												222	
	Production immobilisée*												224	
	Subventions d'exploitation reçues												226	43 593
Autres produits												230	1 153	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232	226 468		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)												234	
	Variation de stocks (marchandises)*												236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail :		- mobilier :	- immobilier :								242	51 573
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAB *		243	1 107								244	1 784
	Rémunérations du personnel*												250	93 187
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	28 149
	Dotations aux amortissements*												254	2 512
	Dotations aux provisions												256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259									262	5
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	2 249										
Total des charges d'exploitation (II)											264	177 210		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	49 258		
Produits financiers (III)				280	Charges financières (V)							294		
Produits exceptionnels (IV)											290	2 249		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347								300	60		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)											306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)											310	51 448		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	51 448						314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316									
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles*				322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248						330	60	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)		987							342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)		989									
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)		138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer		344									
	ZFANG (44 quaterdecies)	345												
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346							350	43 593	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648											
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641											
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	7 915					354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356										
	Déficits antérieurs reportables : * 21 810			dont imputés sur le résultat :								360	7 915	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0					372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS SET ON INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 25.000 euros
siège social : 56 b, rue Victor Hugo – 72000 LE MANS
RCS : LE MANS B 814.998.654

Procès-verbal de délibération de
l'assemblée générale ordinaire
du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à quatorze heures, les associés de la société SAS SET ON INVEST s'est réuni au siège sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DERYCKE Olivier, président. Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, est nommé comme secrétaire.

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint. L'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau les documents suivants :

- ⇒ le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial de la gérance sur les conventions;
- ⇒ le projet des résolutions présentées ;
- ⇒ l'inventaire et les comptes annuels clos le 31 décembre 2021.

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport de la gérance, et le projet des résolutions présentées ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- ⇒ rapport de gestion de la gérance et rapport spécial de la gérance sur les conventions ;
- ⇒ approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- ⇒ affectation des résultats ;
- ⇒ quitus à donner à la gérance.

Ensuite, il est donné lecture du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Quelques commentaires sont donnés sur les comptes annuels. Personne ne demandant la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : approbation des comptes : quitus.

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Deuxième résolution : affectation des résultats.

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter les résultats d'un montant de + 51.448 euros de la manière suivante :

- 2.064 euros en report à nouveau ;
- 2.500 euros en réserve légale ;
- 46.884 euros en autres réserves..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Troisième résolution : conventions article L 223.19.

Après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les opérations ou conventions visées à l'article L. 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée approuve ledit rapport et lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Quatrième résolution : pouvoirs.

L'assemblée décide de donner tous les pouvoirs à Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, pour effectuer toutes les démarches relatives au dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, auprès du greffe du Tribunal de commerce du Mans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à quatorze heures quinze.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour et valoir ce que de droit.

Mr Olivier DERYCKE



Mr Cédric BARDON

